

Conseil Municipal du 8 septembre 2014

Décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal

- Virement de crédit du compte budgétaire 022 « Dépenses imprévues section de fonctionnement » à l'article 6574 « Subventions aux associations »
- Virement de crédit du compte budgétaire 020 « Dépenses imprévues section d'investissement » à l'article 2315 opération 15 « travaux d'éclairage public »
- Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance logiciel Atal II avec ADUCTIS– Services Techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé .

ADMINISTRATION GENERALE :

- Modification du règlement intérieur de l'Ecole de Musique Didier Lockwood **(Adopté à l'unanimité)**
- Modification du tracé des limites intercommunales entre Saint Nicolas lez Arras, Roclincourt et Saint Laurent Blangy **(Adopté à l'unanimité)**

FINANCE :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association C Créa Couture **(Adopté à l'unanimité)**
- Demande d'une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais **(Adopté à l'unanimité)**
- Travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Foncier **(Adopté à l'unanimité)**
- Instauration d'un tarif location de vaisselle **(Adopté à l'unanimité)**
- Redevance scolaire 2014/2015 **(Adopté à l'unanimité)**
- Actualisation du montant chèque cadeau naissance pour l'ouverture d'un livret A à la Caisse d'Epargne **(Adopté à l'unanimité)**
- Convention pour le Chantier Educatif Permanent 2014 **(Adopté à l'unanimité)**

PERSONNEL :

- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique – Décision du recueil de l'avis des représentants du CCAS et de la commune de Saint Nicolas **(Adopté à l'unanimité)**
- Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la collectivité et le CCAS – Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme **(Adopté à l'unanimité)**

VIE LOCALE :

- Convention de mise à disposition d'une salle de sport communautaire **(Adopté à l'unanimité)**
- Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association départementale des Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur 62B **(Adopté à l'unanimité)**
- Convention d'objectifs avec l'Association ICTUS Jeunes – Ludothèque **(Adopté à l'unanimité)**
- Aide complémentaire de la CAF du Pas de Calais aux centres sociaux **(Adopté à l'unanimité)**
- Remboursement de participations aux Accueils Collectifs de Mineurs **(Adopté à l'unanimité)**